



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 13 janvier 2026

Préside : Mme Nadine Gautier

Présents : MM. Nuno Miguel, Harry Nzingoula

Assiste : M. Gilles DORIE

CRITERIUMS & PLATEAUX

Pour rappel, les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédant la rencontre officielle du Samedi.

Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'élaboration d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE**.

Vous trouverez ci-contre un lien vous aidant à la réalisation de la FMI : [ICI](#)

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigé et envoyé au district à la Technique, au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier.
CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :**Journée du 20 décembre 2025 :****U10 Poule J**

N° match : 54915701 : PETITS ANGES ES / CHANTIERS PARIS

Journée du 10 janvier 2026 :**U13**

Poule D : 54934470 : PARIS 13 ATLETICO / ES PARIS XIII

U12

Poule A: n° match: 54941316: Paris ALESIA FC / SALESIENNE

Poule B: n° match: 54941360: Paris ALESIA FC / SALESIENNE

Poule G : n° match : 54941388 : COURONNES / ENFANTS DE PASSY

Poule D : n° match : 54942046 : PARIS FC / ES SEIZIEME

U11

Poule H : n° match : 54941991 : ES PARIENNE / MONTMARTRE

Poule J : n° match : 54909982 : PARIS ACASA / AS Paris

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE 1er APPEL DU 13 DECEMBRE 2025**U10**

Poule C: n° match : 54941648: PARIS FC / PITRAY OLIER

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE 2^{ème} APPEL DU 13 DECEMBRE 2026**U13**

Poule D : n° match : 54941253 : Es PARISIENNE / Enfants de Passy

Match non joué du 10 janvier 2026 :**U10 Poule F : 54910466 : CA PARIS/ MACCABI**

Suite a un imprévu de dernière minute l'éducatrice de Maccabi a été dans l'impossibilité de se rendre à l'heure pour le match. Match reporté sous réserve de l'accord du CA Paris.

FORFAITS :**U13 A 11**

N° match : 54840191 : ES PARISIENNE- 1^{er} forfait

U12

Poule C : n° match: 54942019: PARIS ALESIA FC – 1^{er} forfait

Poule D : n° match: 54942045: PARIS ALESIA FC – 2^{eme} forfait

U11

Poule I : n° match: 54909927: JS PARIS 10 – 1^{er} forfait

U10

Poule J : 54915731 : Centre PARIS AS – 1^{er} forfait

DOSSIERS**DOSSIER 1 :****2ème CONVOCATION, présence Obligatoire :****Absence des 2 clubs à la précédente convocation du 13 janvier 2026**

Après lecture du courriel du PARIS ALESIA indiquant leur absence, ainsi que de la feuille de match CRITERIUM U10

POULE I opposant l'ES PARISIENNE (3) à PARIS ALESIA (3) envoyé par le club de l'ES PARISIENNE.

Pour disposer d'avantage d'explication au sujet de cette incohérence, la commission convoque le :

Mardi 27 Janvier 2026 à 19h00

Au siège du District (6 av. Joseph Bédier – 75013 PARIS) :

Pour le club de l'ES PARISIENNE :

- M. KACI Samy, dirigeant du club,

Pour le club de PARIS ALESIA :

- M. MOREL Robin, éducateur du club,

Conformément aux droits de la défense, la Commission rappelle aux personnes convoquées que ces dernières disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir.

DOSSIER 2 :

Courriel du club de ES PARIS 13 indiquant que les rencontres U12 du 13/12/2025 à 14h00 les opposant au club de l'ES PARISIENNE n'ont duré 40 minutes car un match de U14 D3 était prévu à 14h30.

La commission demande au club de l'ES PARISIENNE de plus de vigilance quant à la programmation des rencontres du football d'animation.

DOSSIER 3 :**Rencontre U12 Poule I du 13/12/2025 : AS PARIS / CHANTIERS PARIS UA (54908679)**

Après lecture de la FMI, la rencontre n'a pas eu lieu du fait que l'éducateur de CHANTIERS UA est arrivé à 12h00.

Compte tenu de l'argumentation du club de l'AS PARIS, indiquant ne pas pouvoir jouer car il avait clôturé la FMI,

Après lecture des connexions de la FMI, il s'avère que le club de l'AS PARIS l'aurait clôturé le 14/12/2025 à 03h06.

La commission demande un rapport au club de l'AS PARIS quant au fait que la rencontre n'ait pas eu lieu.

DOSSIER 4 :**Rencontres U13 Poule C et D du 13/12/2025 : PARIS 13 ATLETICO / TROPS FC**

Après lecture de la feuille de match et du rapport de TROPS FC,

La commission constate des irrégularités sur les deux rencontres concernant l'établissement des feuilles de match et sur la durée des rencontres.

Elle demande un rapport au club de PARIS 13 ATLETICO concernant les irrégularités (FMI faites après matchs, signatures du côté de TROPS FC, et sur la durée des rencontres).

DOSSIER 5 :

Courriel de M. Pierre ROUSSEAU, parent d'un joueur de CHAMPIONNET PARIS ES.

La commission ne peut pas se saisir de courriel d'une personne non licenciée.

La commission passe à l'ordre du jour.